

EB9.R86 Comité d'experts des Statistiques sanitaires : Rapport sur sa troisième session

Le Conseil Exécutif

1. PREND ACTE du rapport du Comité d'experts des Statistiques sanitaires sur sa troisième session; ⁵⁵
2. REMERCIE les membres du comité du travail accompli;
3. AUTORISE la publication du rapport, et
4. RECOMMANDE à la Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante:

La Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé,

Ayant pris acte du rapport du Comité d'experts des Statistiques sanitaires sur sa troisième session,

1. APPELLE L'ATTENTION des Etats Membres sur les recommandations contenues dans le rapport et visant les commissions nationales de statistiques démographiques et sanitaires ou les organismes correspondants; et
2. DEMANDE aux Etats Membres qu'ils encouragent activement le corps médical, en particulier grâce à l'enseignement universitaire, à collaborer pleinement à la déclaration des maladies et des causes de décès, au moyen de méthodes sauvegardant scrupuleusement le secret médical.

(Vingtième séance, 2 février 1952)